

Initiatives ministérielles

qui s'est passé et comment les ministériels s'y sont comportés, il comprendrait ce qui s'est passé à la Chambre.

On a proposé une quarantaine ou une cinquantaine d'amendements au comité, et chaque fois les ministériels ont levé la main pour les rejeter. Plus tard, 112 amendements, que nous avons tenté de faire accepter au comité, ont de nouveau été proposés à la Chambre pour y faire l'objet d'un débat. À cette étape-là, aucun député ministériel n'est intervenu à la Chambre. Je comprends que le député n'ait pu être ici vendredi à cause d'engagements qu'il avait dans sa circonscription. Il devrait prendre en considération ce qui s'est passé au comité, et l'exaspération que nous éprouvions, et ce qui s'est passé à la Chambre lorsque nous discutons des amendements. Les ministériels n'écoutaient tout simplement pas.

Quant aux prestations de retraite des députés, je suis très fier de ce qu'a dit le chef de notre parti et je n'y trouve rien à redire. Lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre, elle a signalé les problèmes mêmes dont parle le député. Nous avons réclamé une étude indépendante, et nous l'avons obtenue dans une lettre du ministre. C'est plus fort que tout ce que nous avons obtenu sur tous les amendements que nous avons proposés. Nous avons au moins une lettre dans laquelle le ministre s'engage à mettre sur pied un comité spécial et à mettre le processus en branle.

Je voulais simplement dire au député que je comprends son exaspération et que je comprends bien ses préoccupations, car je les partage. J'aurais seulement aimé que les députés ministériels nous aient écoutés, mais il n'étaient pas disposés à écouter.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a une minute pour conclure.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je n'ai pas lu tous les témoignages qu'a entendus le comité, mais j'ai lu ce qui s'est passé au cours des quelques dernières séances, lorsque vous présentiez des amendements et que vous parliez du problème de l'indexation, discussion d'où sont ressorties les deux lettres que j'ai lues à la Chambre tout à l'heure. Le député était là et il était très actif. J'ai également remarqué les amendements qui ont été rejetés.

En tant qu'avocat, je sais qu'une lettre, ce n'est ni une loi ni un règlement; je serai donc beaucoup plus heureux lorsque des critères et un délai seront précisés.

Cependant, le chef du NPD a fait un discours qui a froissé quelques personnes. Il a même froissé quelques députés de votre caucus. Il a certainement froissé quelques personnes ici parce qu'elle a été le premier chef à parler très directement de cette question, qui préoccupe beaucoup le public. Je félicite votre chef d'avoir pris cette initiative, mais je crois que les députés auraient dû aller un peu plus loin. C'est ma faute, j'étais absent, mais il n'aurait fallu que cinq d'entre nous pour pouvoir aller un peu plus loin. L'adoption de certains de ces amendements vendredi n'aurait pas empêché le gouvernement de s'engager à faire une enquête spéciale.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole immédiatement après le député d'Annapolis Valley—Hants. Il a fait allusion au fait que son père avait été député ici à la Chambre.

Mon père a aussi été député fédéral. Il a pris sa retraite en 1979 et a touché une pension de 12 000 \$ à 13 000 \$ par année après 17 années de service, si je me souviens bien. Mon père avait auparavant été avocat. Il est arrivé ici vers l'âge de 55 ans. Il a renoncé à sa pratique à une époque où celle-ci allait plutôt bien, pour devenir député fédéral. Mon père est décédé quelques années plus tard, de sorte que ma mère touche la moitié de cette pension. Ce n'est pas ce que l'on pourrait appeler un montant faramineux. Il existe d'autres histoires que celles que David Somerville colporte un peu partout au pays pour son bénéficiaire personnel.

L'enquête qui se déroulera permettra, je l'espère, de montrer au pays tout entier ce qu'il en est véritablement des pensions.

Une telle enquête s'impose depuis longtemps. Il importe, pour préserver la confiance du public en notre institution, qu'un tel exercice se fasse de façon indépendante. C'est une bonne chose qu'une telle enquête se tienne. Les députés doivent être prêts, comme tous les autres Canadiens, à examiner leurs conditions de travail et à faire face à un examen public.

Lorsque j'ai eu la chance d'étudier la question des pensions des députés, j'ai été surpris de constater deux faits dont les annonces de Somerville ne font pas mention. Premièrement, les pensions versées jusqu'à maintenant sont très largement couvertes par les contributions des députés ainsi que l'intérêt accumulé. En d'autres mots, on n'a pas encore touché aux contributions équivalentes faites par le gouvernement. Somerville prétend